

# CHARTRE **H+** D'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



▶ **REJOIGNEZ LES 200 ORGANISMES DE FORMATION  
DÉJÀ ENTRÉS DANS LA DÉMARCHÉ !**

**agefiph**  
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées

**H+**

**Rhône-Alpes** Région

# LA RÉGION RHÔNE-ALPES VOUS PROPOSE, EN PARTENARIAT AVEC L'AGEFIPH, DE SIGNER UNE CHARTE D'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

## QUI PEUT SIGNER CETTE CHARTE ?

Les organismes de formation professionnelle, les organismes de formation sanitaire et sociale, les centres de formation d'apprentis (CFA et MFR).

### POUR PLUS D'ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES PERSONNES VALIDES

10% de la population déclare souffrir d'un handicap. Pour « faciliter la cité » à tous, agir au plus près des réalités quotidiennes, adapter l'environnement de vie de tous les Rhônalpins et changer le regard sur le handicap, la Région Rhône-Alpes a adopté en 2007 son Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides.

Elle apporte ainsi son soutien à plus de 60 actions liées à la formation, l'emploi, l'accessibilité et les loisirs. Faciliter l'accès de tous à la formation, c'est donner à chacun l'opportunité de faire un pas vers l'emploi. Un accueil de qualité au sein des établissements de formation doit être garanti pour que chacun puisse s'intégrer au mieux et être autonome dans son environnement de formation.

## | POURQUOI UNE CHARTE ?

### **Pour la personne handicapée, c'est :**

- ▶ la garantie d'avoir un bon accompagnement au sein de l'organisme,
- ▶ la possibilité concrète d'accéder sans difficulté à la formation et d'avoir à disposition une offre de service lisible et complète,
- ▶ la prise en compte de ses besoins spécifiques.

### **Pour votre établissement, c'est :**

- ▶ l'occasion de bénéficier d'un outil de positionnement apporté par la Région Rhône-Alpes,
- ▶ l'accompagnement par des équipes formées au handicap,
- ▶ une réflexion anticipée sur l'accessibilité de vos locaux (2015),
- ▶ une reconnaissance de vos efforts en faveur des personnes en situation de handicap par la Région, le public et d'autres financeurs.

## | QUELS ENGAGEMENTS ENTRE LES DEUX PARTIES ?

### **L'établissement de formation :**

- ▶ adhère sur la base du volontariat,
- ▶ s'engage à former au moins un référent **H\***,
- ▶ accepte un engagement contractuel pour une amélioration progressive de l'accueil des personnes handicapées,
- ▶ rend compte régulièrement de ses actions à la Région Rhône-Alpes,
- ▶ accepte la visite éventuelle d'un expert dans le cadre du pilotage.

### **La Région Rhône-Alpes :**

- ▶ autorise l'utilisation du logo **H\*** pour une durée déterminée, de 2 à 3 ans renouvelables,
- ▶ assure la promotion de la démarche **H\*** et contribue à la communication sur les établissements inscrits dans la démarche,
- ▶ finance la formation des référents **H\*** de votre établissement et l'animation du réseau,
- ▶ tient compte de la démarche **H\*** dans ses politiques régionales de formation (apprentissage, formation continue, formations sanitaires et sociales).

# COMMENT ADHÈRE-T-ON À LA CHARTE H+ ?

Pour la mise en place de cette démarche, la Région Rhône-Alpes s'appuie sur le Centre Ressources Directh Idée (CRDI) qui sera votre interlocuteur et vous fournira un guide méthodologique présentant l'ensemble de la démarche en deux étapes :

- ▶ un autodiagnostic en ligne pour évaluer vos pratiques,
- ▶ un plan d'actions qu'il vous faudra élaborer pour améliorer l'accueil en formation.

Au vu de l'autodiagnostic et du plan d'action, un Comité de concertation, présidé par la Région Rhône-Alpes, valide l'entrée de votre organisme dans la démarche H+ et détermine la durée de votre engagement, (3 ans maximum) ou le renouvelle.

Vous signez alors avec la Région Rhône-Alpes la Charte d'accueil en formation. Après signature, votre établissement peut se prévaloir du logotype.

Signer cette charte, c'est être reconnu pour vos efforts en matière d'accueil en formation des personnes handicapées.

## CONTACTS

**Région Rhône-Alpes**  
Direction des politiques territoriales  
Service Ville Habitat Solidarités  
dpt@rhonealpes.fr

**CRDI**  
▶ Centre Ressources Directh Idée  
crdifformation@handiplace.org  
04 75 78 38 11  
[www.handiplace.org](http://www.handiplace.org)

Région  
**Rhône-Alpes**

